

Régime social et fiscalité des artistes-auteurs à l'usage des diffuseurs

Reposant sur une pédagogie narrative et interactive, cette formation est construite en deux modules successifs, composés de vidéos de cours, de séminaires web, de jeux de rôles, ainsi que d'une application de réalité augmentée. La formation *Téléphérique* conçue par Maze sera ici exclusivement destinée aux professionnels diffuseurs des arts visuels, ce qui leur assurera de partager des préoccupations communes lors des temps d'échanges avec la formatrice.

Bulletin d'inscription
sur www.cipac.net
Renseignements:
formation@cipac.net
01 44 79 10 85

Siret 415 293 208 00054
Organisme de formation
no 11 75 39734 75
Référéncé au Datadock
TVA non applicable
en vertu de l'article 261-4°-4°-a
5° alinea du CGI

PUBLICS

Cette formation s'adresse aux administrateurs, aux chargés de production et à toute personne amenée à développer des relations professionnelles avec les artistes.

DOMAINES DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

- Direction et administration
- Production culturelle
- Développement et partenariats

PRÉ-REQUIS

Le stagiaire devra disposer d'un ordinateur (tablette ou smartphone) et d'une connexion internet à haut débit avec ou sans fil lui permettant de suivre le programme. Les connaissances demandées en navigation internet sont minimes. Pour accéder à l'application de réalité augmentée "Téléphérique", un smartphone est nécessaire. La version Android supportée la plus ancienne est Android 6.2. La version IOS supportée la plus ancienne est IOS 9. La disponibilité des stagiaires sera requise pour les deux webinaires dont les dates et horaires sont précisés ci-contre.

FORMACODE® : 32096

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Vidéos de cours en animation
- Tutoriels
- Évaluations sous forme jeu de rôle
- Webinaires avec la formatrice
- Application mobile pour retrouver toutes les ressources juridiques

MÉTHODE D'ÉVALUATION

- Questionnaires après chaque vidéo de cours,
 - Jeu de rôle sous forme d'échanges de courriels.
- À l'issue de chacune des deux parties du programme, une appréciation individualisée détaillée est remise au stagiaire.

ATTESTATION DE FORMATION

Une attestation de formation est remise au stagiaire à l'issue du programme s'il en a suivi l'intégralité avec assiduité.

EFFECTIFS FORMÉS

Cette formation est organisée pour un effectif maximal de 40 stagiaires.

CONTENU

1/ Le régime de sécurité sociale des artistes-auteurs

- Déterminer le champ d'application et les activités concernées
- La protection des œuvres par le droit d'auteur et la cession des droits
- La gestion du régime de sécurité sociale (URSSAF-Limousin)
- Les déclarations annuelles (artiste-auteur et diffuseur)

2/ La fiscalité des artistes-auteurs

- Les options fiscales Micro-BNC, traitements et salaires et déclaration contrôlée
- L'entreprise individuelle
- Les remboursements de frais
- La TVA
- Les mentions obligatoires sur les factures
- La déclaration de revenus aux impôts

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de cette formation, le stagiaire sera en mesure de :

- Comprendre et connaître le cadre fiscal, social et juridique relatif à l'activité des artistes des arts visuels.
- Identifier les sources juridiques et la documentation permettant d'actualiser régulièrement ses connaissances sur le sujet.
- Négocier un contrat avec un artiste dans le respect du droit.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Mathilde Ehret-Zoghi • Fondatrice de Maze Conseils, agence spécialisée dans la ressource et le conseil aux artistes auteurs.

INFORMATIONS PRATIQUES

Modalités : formation asynchrone et à distance

Dates :

- **Partie 1** : du 17 mai au 6 juin 2021 ; dont webinaire (participation impérative) le jeudi 03 juin de 15h00 à 17h00
 - **Partie 2** : du 14 juin au 4 juillet 2021 ; dont webinaire (participation impérative) le jeudi 1er juillet de 15h00 à 17h00
- Durée : 13h30 de formation et 12h de temps de travail estimé en autonomie
Frais de formation : 310 euros coût net
Lieu : formation à distance